



COMITE DE SUIVI DES EXAMENS DU 11 AVRIL 2023

Nous nous retrouvons une nouvelle fois pour un comité de suivi des examens, cette fois-ci après les épreuves de spécialité (EDS) et avant les épreuves de juin.

C'est la première fois que ces EDS ont lieu en mars et nous constatons au quotidien l'absurdité de cette réforme du baccalauréat que la FSU n'a cessé de dénoncer. Dans la plupart des lycées, c'est l'absentéisme des élèves qui en est le symptôme le plus éloquent : les épreuves de spécialité étant devenues un concours permettant d'entrer dans le supérieur, pas étonnant que tout le reste soit déprécié ; avec ce nouveau bac et sa part de contrôle continu ainsi que ses évaluations de mars prématurées, les élèves l'ont bien compris : près de 80% de leur note est déjà joué et le 12 avril ils connaîtront les résultats de leur EDS. Pour eux, l'année de terminale est donc quasi terminée, ils le font savoir et voient de loin le passage des épreuves de juin : le grand oral, l'épreuve de Philosophie, le CCF3 d'EPS... Toute l'année est évaluée, les élèves ont en toute logique hâte qu'elle se termine. Ils remplaceront pour les quelques semaines restantes le stress des évaluations par le stress de Parcoursup ; comment ne pas interroger ce projet d'école générateur d'autant de souffrance psychologique ?

Quant aux collègues, ils s'interrogent sur le sens de leur travail dans ces conditions. Pourquoi comprimer, à marche forcée, tous les apprentissages dans une période aussi courte ? Ce sont les élèves les plus fragiles qui en pâtissent, ceux-là qui souvent comprennent les enjeux et les méthodes dans la dernière partie de l'année ou qui ont besoin de temps pour stabiliser les apprentissages ; ils sont également très défavorisés par le contrôle continu qui ne prend pas en compte leurs progrès puisque toutes les moyennes de l'année sont comptabilisées alors que le niveau acquis en fin d'année est peut-être supérieur à cette moyenne générale.

Ces épreuves par leur organisation en deux jours créent également des inégalités criantes entre les élèves. Les difficultés différentes des sujets, même si elles sont difficiles à objectiver, ont été fortes aux dires des collègues en SVT, en mathématiques ou en NSI par exemple. L'an passé, en HGGSP il y avait un écart de 0.8 point sur les moyennes académiques entre le J1 et le J2, ce qui n'est pas rien. Face à ce vice, le Ministre a cru bon déclarer que l'harmonisation « *permet de corriger les écarts s'ils sont constatés* » pour rassurer les candidats et les familles inquiets à juste titre. Le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, Edouard Geffray, a complété ce propos en déclarant : « *les commissions d'harmonisation ont pour objectif de corriger d'éventuels écarts de notation, que ce soit entre correcteurs ou entre épreuves* ». De telles déclarations n'ont pourtant rien de rassurants pour qui se penche sur la mécanique fine du processus de fabrication de la note. Nous souhaitons par exemple savoir si les commissions d'harmonisation ont vocation à chercher des biais liés aux correcteurs en repérant par exemple des lots qui s'écartent trop de la moyenne ou si vraiment elles cherchent aussi à corriger ce biais de la différence entre J1 et J2. Dites-nous quelle est la mission exacte de ces commissions, sur quelle procédure légale elles se fondent, si elles donnent lieu à PV et si ceux-ci sont consultables. Nous voulons aussi savoir si l'harmonisation a lieu après une relecture des copies ou si elle se fait de manière statistique et massive. Le comité de suivi devrait pouvoir aussi nous indiquer

quelles sont les moyennes académiques pour tous les enseignements de spécialité des J1 et J2 et nous dire quelle a été la proportion de notes rectifiées par les commissions. Après tout Santorin n'est-il pas capable d'extraire ces informations en quelques microsecondes ? Pourquoi se priver de cette transparence ? Au-delà de cette information générale, nos collègues correcteurs souhaiteraient être informés des modifications des notes des copies qu'ils ont eu à corriger. Nous avons l'habitude dans l'ancien bac d'être responsables des notes que nous attribuons, nous en répondions devant nos pairs dans les commissions de jury et nous étions amenés en toute conscience à les modifier après discussion et lecture des livrets scolaires. La réforme du bac a détruit ce principe de la souveraineté des jurys de bac et nous a dessaisi de ces prérogatives qui fondaient une véritable éthique de la note. Disons-le, cette perte crée beaucoup de défiance si ce n'est de la méfiance.

Une autre harmonisation des notes nous interpelle : celle des notes d'EPS en CAHPN qui visent à réduire les écarts des notes obtenues par les filles et les garçons. Si nous souscrivons à la bonne intention c'est la méthode peu vertueuse que nous dénonçons puisque ce sont les notes des filles qui se trouvent artificiellement gonflées pour atteindre celles des garçons. L'égalité filles-garçons mérite sans doute un autre traitement, la FSU souhaite qu'un travail de fond soit engagé pour diagnostiquer les causes et travailler sur les pratiques professionnelles pour que les choses s'améliorent...réellement et pas artificiellement.

Pour faire lien et toujours en EPS, la première cohorte de candidats à l'EPPCS passe l'examen en terminale. 69% des 71 candidats sont des garçons, 72% le sont sur les années de première et de terminale. Une harmonisation des notes filles-garçons est-elle prévue ?

La situation la plus grave au regard de l'équité due aux candidats concerne évidemment l'épreuve de droit-économie du bac STMG. Elle a été passée dans des conditions différentes selon les centres d'examen : certains centres ont donné la consigne à tous les candidats de supprimer une question, d'autres seulement au tiers-temps ; certains tiers-temps ont eu droit aux questions en moins ET à la majoration de temps d'épreuve. Comment les corrections (sur des copies anonymes) ont-elles pris en compte cet aspect ?

Il y a fort à parier que ce bac rénové ne crée pas les conditions de la confiance chez les élèves et les familles et que nous assistions à partir du 13 avril à une multiplication des contentieux. Nous aimerions savoir quelles seront les règles de ceux qui donneront lieu à des recours.

Nous ne reviendrons pas sur les corrections dématérialisées, les dates de retour des copies anticipées par rapport au BO etc.

Pour autant, le bac n'est pas terminé et les épreuves de juin se profilent : nous regrettons, pour l'EAF que certains coordonnateurs se retrouvent seuls, ce qui outre la charge mentale qu'ils devront supporter, les empêchera de fait d'aider les collègues. Nous demandons que les candidats ayant obtenu des aménagements d'examen soient répartis sur des demi-journées différentes, a fortiori là où un seul coordonnateur sera présent et qu'ils soient placés en début ou en fin de demi-journée afin de ne pas tout décaler. Nous demandons également que les professeurs de Lettres convoqués à l'oral soient déchargés de cours dès qu'ils reçoivent les récapitulatifs ; le libellé de la convocation, qui doit correspondre à la réalité du travail (*de telle date à telle date : retrait des récapitulatifs et préparation des oraux*) peut y aider tout autant qu'une consigne claire aux chefs d'établissement.

Nous redemandons également que les correcteurs des copies de BTS le soient aussi comme tous les correcteurs sur site.

En ce qui concerne le DNB, la FSU tient à renouveler les demandes déjà formulées dans les derniers comités de suivi, afin qu'elles soient suivies d'effets concrets sur le terrain : réduction du nombre de copies par correcteur en Français, consigne claire afin que les surveillances ne soient pas attribuées à des collègues déjà chargés de correction, avec une attention toute particulière aux professeurs de Français. Et puisqu'ils ont été publiés pour la 1ere fois et qu'ils intègrent des données liées au DNB, un mot des IVAC.

Pour la FSU, cette publication fait le jeu du privé car elle aboutit à un classement qui lui permet de continuer son autopromotion, tout en continuant à sélectionner ses candidats. Elle conforte aussi une concurrence malsaine entre établissements publics, notamment au détriment de l'éducation prioritaire et incite à faire pression sur les équipes lors du bilan de fin de cycle 4 qui compte pour moitié pour l'obtention du DNB, et à l'occasion de l'oral. Sur le fond, ces indicateurs prétendent objectiver des résultats qui relient des évaluations standardisées au contenu et à la valeur réelle douteuses, sans lien avec les apprentissages au collège, en français et en mathématiques, et des résultats aux écrits du DNB fondées sur des apprentissages disciplinaires bien plus conséquents en histoire, EMC, SVT, Sc Physiques et technologie. La généralisation de l'évaluation standardisée prévue en 4eme encourage encore le pilotage par les résultats et les pressions sur les pratiques.